



PRÉFET DE LA CHARENTE- MARITIME

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Rochelle, le 21/04/2021

MA PROCURATION, LANCEMENT DE LA PREMIÈRE ÉTAPE DE DÉMATÉRIALISATION DES PROCURATIONS DE VOTE

Une nouvelle télé-procédure intitulée « Maprocuration » a été ouverte par le ministère de l'Intérieur pour tous les scrutins qui se dérouleront à compter du 11 avril 2021 et dans la perspective du double scrutin, départemental et régional, de juin 2021. Ce nouveau dispositif numérique constitue une réelle modernisation de la procédure d'établissement des procurations.

Cette procédure partiellement dématérialisée est complémentaire à la procédure papier d'établissement des procurations de vote, qui perdure au profit des électeurs qui ne peuvent ou ne souhaitent pas utiliser la voix numérique.

Le dispositif Maprocuration permettra également de diminuer le temps nécessaire à l'établissement des procurations de vote pour l'ensemble des acteurs :

- **les électeurs, qui pourront désormais faire leur demande de procuration en ligne sur www.maprocuration.gouv.fr ;**
- **les policiers et gendarmes habilités, devant lesquels les électeurs devront toujours se présenter pour limiter les risques de fraudes mais dont le temps consacré à l'établissement des procurations sera considérablement réduit ;**
- les services communaux, pour lesquels le traitement des procurations sera dématérialisé et simplifié.

Avec Maprocuration, les services de l'État s'engagent toujours plus dans un processus de simplification et de modernisation de l'offre aux usagers.



Contact réservé à la presse

Service départemental de la communication interministérielle

Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22

Courriel : pref-communication@charente-maritime.gouv.fr

38 rue Réaumur

CS 70000

17017 LA ROCHELLE CEDEX 1

www.charente-maritime.gouv.fr

[Twitter](#) / [Facebook](#) / [Youtube](#)